



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourse à l'écriture 2016

Le Canton de Vaud, par son Service des affaires culturelles, met à nouveau au concours une « Bourse à l'écriture » dotée d'une somme de 15'000 francs destinée à des écrivains ou écrivaines qui se trouvent dans une phase d'élaboration d'un projet d'écriture ou à une étape décisive de leur travail. Cette aide marque le soutien renouvelé de l'Etat à la création littéraire dans le canton.

Ces dix dernières années, le Canton de Vaud a attribué une bourse à l'écriture respectivement à Sandra Korol, Frédéric Vallotton, Marie-Jeanne Urech, Olivier Sillig, Nicolas Verdan, Jean-François Sonnay, Jil Silberstein, Anne-Frédérique Rochat, Isabelle Aeschlimann et Antoine Jaquier. Cette bourse a pour vocation de venir compléter les aides occasionnelles directes octroyées dans le passé à des écrivaines ou écrivains vaudois et les soutiens réguliers à l'édition d'oeuvres littéraires. Le Service des affaires culturelles la met à nouveau au concours pour 2016, dotée d'un montant augmenté à 15'000 francs. Prélevée sur le montant dont dispose la Commission cantonale des activités culturelles – sous-commission « littérature » - sur l'exercice 2016, elle est destinée à des écrivains ou écrivaines qui se trouvent dans la phase d'élaboration d'un projet d'écriture ou à une étape décisive de leur travail.

Seuls peuvent prétendre à une bourse les écrivaines ou écrivains vaudois ou étrangers établis et travaillant dans le canton de Vaud depuis au moins cinq ans et ayant publié au moins un ouvrage (sont exclus : l'auto-édition ou l'édition à compte d'auteur) dans les domaines suivants : roman, nouvelles, essais, poésie et théâtre.

Les personnes intéressées doivent déposer leur dossier de candidature au travers du Portail des prestations en ligne de l'Etat de Vaud (www.vd.ch).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service des affaires culturelles au 021 316 07 43, email, info.serac@vd.ch ou consulter la page : www.vd.ch/themes/culture/aides-et-soutiens/bourses/.

Le dossier doit contenir une lettre de motivation, une description détaillée du projet d'écriture ainsi qu'un plan de travail et un budget, un CV et une bibliographie.

Les dossiers de candidature devront être envoyés d'ici au 20 mars 2016

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 février 2016

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Nicolas Gyger, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 44